

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 30 mars 2010

Date de convocation :  
24 mars 2010

Nombre de conseillers :  
En exercice : 39  
Présents: 32  
Votants : 32

L'an deux mille dix le 30 mars, à vingt heures trente, le Conseil de Communauté de Communes de VILLEDIEU LES POELES s'est assemblé à la mairie de VILLEDIEU LES POELES, lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation de Monsieur GUILLOU, Président.

**Etaient présents:** Mme BAZIN Catherine, M. BIDET Daniel, Mme BINARD Marie-France, MM. BLIN Ludovic, CAHOREL Claude, CHALLIER Patrick, CLAIRAY Philippe, FAUCHON Eric, FONTENAY Gilbert, GAUTIER Jean-Claude, Mme GAUTIER Josette, MM. GUILBERT Didier, GUILLOU Alain, GUILLOU Jean-Yves, LAUBEL Freddy, HARIVEL Jean-Claude, Mmes LAURANSON Marie-Odile, LEBOUVIER Sonia, LECELLIER Florence M. LEMAITRE Philippe, Mmes LEMOINE Martine, LE PROVOST Françoise, MM. LOUVEL Michel, MABILLE René, MACE Daniel, MESNAGE Bertrand, Mme MONDIN Colette, MM. PREVÈL Louis, QUEUNIET Hubert, VILLAESPESA Stéphane, Mme VILLAIN Martine.

**Etaient absents excusés :**

MM. CLEMENT Philippe, DARTOIS Pascal, DELAUNAY Patrick, Mme GESBERT Catherine, M. HARIVEL Stéphane, Mme WHITLEY Gillian.

**Etait absent :**

M. VATTIER Emile

**Etaient absents représentés :**

M. REGNAULT Jacques remplacé par Mme DELALANDE Lucette

Mme LAURANSON Marie-Odile désignée conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales remplit les fonctions de secrétaire.

### ***13 -2010 : BUDGET GENERAL - APPROBATION***

Le Conseil de Communauté, réuni sous la présidence de Monsieur MABILLE René, 1<sup>er</sup> Vice-Président, délibérant sur le Compte Administratif 2009 dressé par Monsieur GUILLOU Jean-Yves, Président, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1) lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif,
- 2) constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3) reconnaît la sincérité des Restes à Réaliser,
- 4) arrête les résultats définitifs tels que dans le Compte Administratif,
- 5) approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2009,
- 6) approuve à l'unanimité le Compte de Gestion 2009,
- 7) décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

.../...

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE 2009</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A - Résultat de l'exercice	77 406.75 €
B - Résultats antérieurs reportés	330 138.68 €
<b>C - Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)</b>	<b>407 545.43 €</b>
<b>D - Solde d'exécution d'investissement</b>	
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	498 659.83 €
<b>E - Solde des restes à réaliser d'investissement</b>	
Besoin de financement	-55 035.08 €
Excédent de financement	<b>0.00</b>
Besoin de financement F (D + E)	<b>0.00</b>
AFFECTATION = C	407 545.43 €
<b>G) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b>	<b>0.00</b>
<b>H) Report en fonctionnement sur le compte R002</b>	<b>407 545.43 €</b>

**14-2010 : BUDGET ANNEXE DU SPANC : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2009**

Le Conseil de Communauté, réuni sous la présidence de Monsieur MABILLE René, 1<sup>er</sup> Vice-Président, délibérant sur le Compte Administratif du budget annexe 2009 du SPANC dressé par Monsieur GUILLOU Jean-Yves, Président, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1) lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif,
- 2) constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3) arrête les résultats définitifs, tels que dans le Compte Administratif,
- 4) approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2009 du budget annexe du SPANC,
- 5) approuve à l'unanimité le Compte de Gestion 2009 du budget annexe du SPANC.

**15-2010 : BUDGET ANNEXE DE LA ZA DU CACQUEVEL : APPROBATION DU  
COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2009**

Le Conseil de Communauté, réuni sous la présidence de Monsieur MABILLE René, 1<sup>er</sup> Vice-Président, délibérant sur le Compte Administratif du budget annexe 2009 de la ZA du Cacquevel, dressé par Monsieur GUILLOU Jean-Yves, Président, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1) lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif,
- 2) constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3) arrête les résultats définitifs, tels que dans le Compte Administratif,
- 4) approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2009 du budget annexe de la ZA du Cacquevel,
- 5) approuve à l'unanimité le Compte de Gestion 2009 du budget annexe de la ZA du Cacquevel,

**16-2010 : BUDGET GENERAL : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2010**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'exercice 2010, soit :
- **Taxe d'Habitation : 4,46 %**
  - **Taxe Foncière Bâti : 8,47 %**
  - **Taxe Foncière Non Bâti : 16,80 %**
  - **Taux Relais Hors Zone : 4,28%**
  - **Taux Relais en Zone : 5,50%**

**17-2010 : BUDGET GENERAL : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010**

Monsieur le Président présente le projet de Budget Primitif 2010 et rappelle que le budget est voté par chapitre.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Adopte** le Budget Primitif 2010 de la Communauté de Communes :
- la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 3 261 560,00 €,
  - la section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 3 352 481,00 €.

### **18-2010 : BUDGET ANNEXE DU SPANC: VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010**

Monsieur le Président présente le projet du Budget Annexe Primitif 2010 du SPANC et rappelle que le budget est voté par chapitre.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Adopte** le Budget Annexe Primitif 2010 du SPANC de la Communauté de Communes de Villedieu les Poêles :
  - la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 35 000 €.

### **19-2010 : BUDGET ANNEXE DE LA ZA DU CACQUEVEL: VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010**

Monsieur le Président présente le projet du Budget Annexe Primitif 2010 de la ZA du Cacquevel et rappelle que le budget est voté par chapitre.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Adopte** le Budget Annexe Primitif 2010 de la ZA du Cacquevel de la Communauté de Communes de Villedieu les Poêles :
  - la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 140 727,00 €

### **20-2010 : SUBVENTIONS 2010 AUX ASSOCIATIONS**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** d'accorder les subventions suivantes pour l'année 2010

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>Montant de la subvention accordée</b>
Amicale du personnel	2 400.00 €
CSV	43 500.00 €
Mission Locale	7 031.00 €
Office du Tourisme	81 000.00 €
Office du tourisme (Coordonnateur PEL/animateur RAM)	14 500.00 €
Banque alimentaire	300.00 €
Association des restaurants du cœur	300.00 €
Secteur d'Action gérontologique	1 600.00 €
Société Hippique Rurale	3 000.00 €
Villedieu cinéma	20 000.00 €
Association de sauvegarde et de valorisation du patrimoine en Val de Siègne	900.00 €
CSV section cyclisme (boucle communautaire)	450.00 €
MUTAME (25% des cotisations du contrat prévoyance personnel intercommunal)	700.00 €

## **21-2010 : TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES 2010**

Monsieur le Président présente au Conseil de Communauté les charges de fonctionnement prévisibles du service Ordures Ménagères pour l'exercice 2010 et indique les recettes nécessaires afin d'équilibrer ce budget.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Fixe** les taux d'imposition pour l'année 2010 comme suit :
  - ZONE A (Villedieu les Poêles) : 10,06%
  - ZONE B (Communes hors Villedieu) : 12,48 %

## **22-2010 : TOURISME- RETROCESSION DE L'EMPRISE FONCIERE DE L'OFFICE DE TOURISME / VITRINE DES METIERS D'ART A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VILLEDIEU LES POELES**

Mr le Président informe le Conseil de Communauté que par délibération en date du 24 septembre 2008, le Conseil Municipal de Villedieu les Poêles s'est prononcé en faveur de la cession à titre gratuit de l'emprise foncière de l'Office de Tourisme/Vitrine des Métiers d'Art d'environ 250 m<sup>2</sup> au profit de la Communauté de Communes de Villedieu les Poêles.

La Communauté de Communes attendait la fin des travaux pour faire intervenir le géomètre afin de connaître précisément la surface à céder par la ville de Villedieu les Poêles. Le cabinet-géomètre SEGUR a procédé à la rédaction du document d'arpentage en janvier 2010. Les références cadastrales de la parcelle correspondant à l'emprise foncière de l'OT/VMA sont désormais AL n°194 d'une superficie de 244 m<sup>2</sup> (*voir plan ci-contre*), et l'adresse postale de ce bâtiment est le n°8 place des Costils.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **Accepte** la cession à titre gratuit de la parcelle AL n°194 appartenant à la ville de Villedieu les Poêles, les frais notariés étant à la charge de l'acquéreur.
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'aboutissement de cette affaire.

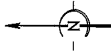
# VILLEDIEU LES POELES

" Place des Costils "

Propriété de la commune de VILLEDIEU LES POELES  
"Office de Tourisme"

## PLAN DE DIVISION

ECHELLE : 1/500



### LEGENDE:

- S=244m<sup>2</sup>
  - 6
  - 20,08
  - AL n° 194
  - S=244m<sup>2</sup>
  - limite nouvelle (emprise de l'office de tourisme défini par le bâtiment)
  - limite cadastrale indicative
- emprise de l'office de tourisme, créée par la commune de VILLEDIEU LES POELES  
à la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VILLEDIEU LES POELES
- désignation du point
- distance perpendiculaire à l'emprise de l'office de Tourisme
- domaine public divisé
- nouveau numéro
- superficie mesurée
- limite nouvelle (emprise de l'office de tourisme défini par le bâtiment)
- limite cadastrale indicative

NOTA : les coordonnées planimétriques sont dans un système local.

## Société d' Etudes et de Gestions Urbaines et Rurales

SEGUR

S.A.R.L. - che C&amètres-Experts  
5, rue Belle Etoile - B.P. 322 - 50303 AVRANCHES CEDEX • Tél : 02.33.58.08.69 - Fax : 02.33.58.55.11  
segur.avranches@wanadoo.fr

Réf : A 2767 - Division CADASTRE Section AL Date : décembre 2009

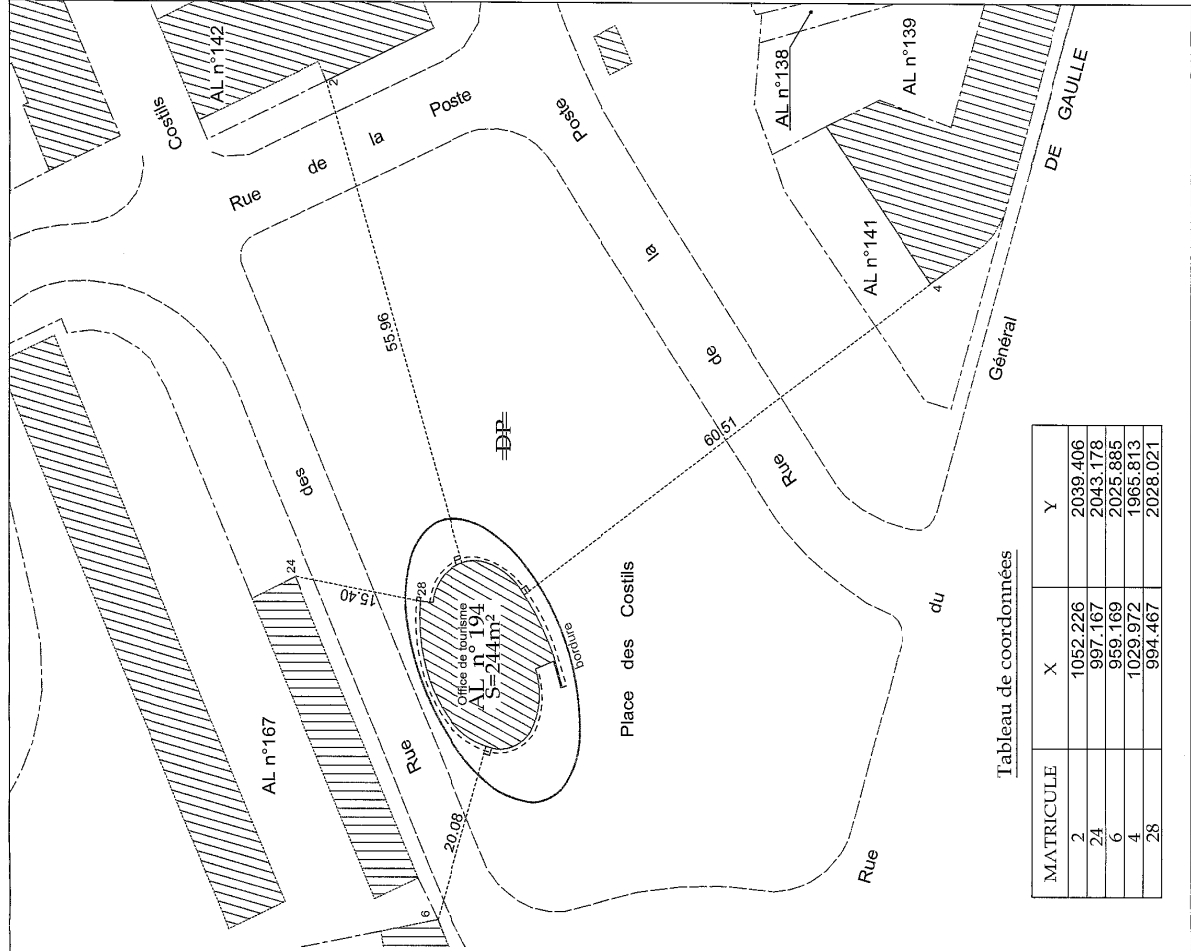


Tableau de coordonnées

MATRICULE	X	Y
2	1052.226	2039.406
24	997.167	2043.178
6	959.169	2025.885
4	1029.972	1965.813
28	994.467	2028.021

### Questions diverses :

- ❖ Correction article de presse Ouest France du 25/03/2010 : Monsieur le Président indique au Conseil Communautaire que l'article paru dans le Ouest France du 25/03/2010 est erroné. En effet, il faut lire « En 2010, 2 443 781 € seront inscrits aux **dépenses d'investissement** pour ce PSLA » et non « En 2010, 2 443 781 € seront inscrits aux dépenses de fonctionnement pour ce PSLA ».
- ❖ Article de presse Ouest France du 26/03/2010 : projet de cinéma : Monsieur le Président indique au Conseil Communautaire que le bureau communautaire, s'il a bien reconnu l'intérêt du cinéma pour le bassin de vie lors de sa séance du 18/03 dernier, n'a pas encore retenu un projet parmi les différentes hypothèses étudiées. Le choix du maître d'ouvrage et le montant des financements doivent donc être définis lors de prochaines réunions.

*L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 00.*